



Laboratoire de Recherche et d'Étude en Philologie Yoruba (LAREPHY)

*Sous la coordination de
Dr (MC) Mahougbé Abraham OLOU*

&

Dr (MA) Oba-Nsola Agnila Léonard Clément Babalola



Langues, Cultures, Sociétés

Hommage au Professeur Médard Dominique BADA

Éd. Méryt-Ptah Pasashatou

©-Méryt-Ptah Pasashatou 2022

*Appartement 04
15 rue D Antibes
80090 Amiens (France)*

ISBN : 978-2-493300-78-2

*Tous droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays*

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L.122-5, 2 et 3 al. D'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art.L.122-4)

Comité scientifique et de lecture

Pr Cyriaque AHODEKON (UAC, Bénin)
Pr Bienvenu AKOHA (UAC, Bénin)
Pr Sylvain KAHANE (U P N, France)
Pr Maxime da CRUZ (UAC, Bénin)
Pr Flavien GBETO (UAC, Bénin)
Pr Koffi Julien GBAGUIDI (UAC, Bénin)
Pr Coffi SAMBIENI (UAC, Bénin)
Pr Mamadou Akanni IGUE (UAC, Bénin)
Pr Issa TAKASSI (U L, Togo)
Pr Bernard KABORE (U J K-Z, Burkina Faso)
Pr Camille ABOLOU (UAO, Côte d'Ivoire)
Pr Ismaïla Zangou BARAZI (ULSHB, Mali)
Pr Jean Euloge GBAGUIDI (UAC, Bénin)
Pr Okri Pascal TOSSOU (UAC, Bénin)
Dr (MC) Samuel DJENGUE (UAC, Bénin)
Dr (MC) Mahoubé Abraham OLOU (UAC, Bénin)
Dr (MC) Charles Dossou LIGAN (UAC, Bénin)
Dr (MC) Auguste Kouami TAKPE (UAC, Bénin)
Dr (MA) Oba-Nsola Agnila Léonard Clément BABALOLA
Dr (MA) Elie YEBOU (UAC, Bénin)
Dr (MA) Françoise Félicité KOSSOUHO (UAC, Bénin)
Dr (MA) Idrissou ZIME YERIMA (UAC, Bénin)
Dr (MA) Jean-Claude Patrick AFFOIGNON (UAC, Bénin)
Dr (MA) Zakiath BONOU-GBO (UAC, Bénin)
Dr (MA) Marcellin LOUGBEGNON (UAC, Bénin)

Comité d'organisation

Mahougbé Abraham OLOU

Oba-Nsola Agnila Léonard Clément BABALOLA

Cyriaque AHODEKON

Anicet AWALA

Ephrem HOUALAKOUE

Clarisse QUENUM

Edmond HOUNTON

Léonie TANGNI

Auguste Kouami TAKPE

Gildas YAYI

Adéolé Ignace ADEBIYI

Adétola Olujare BANKOLE

Lateef AJANI

Emmanuel Kodedjro KOGON

SOMMAIRE

Introduction ,.....	5
Première partie : (Socio) linguistique, Langues, Cultures en Afrique ,.....	6
1. Le système pronominal de l'ajagbè : analyse morphosyntaxique, Mahoubé Abraham OLOU, Edmond HOUINTON, Léonie TANGNI ,.....	6
2. La place des déterminants en ajlagbè : un parler du continuum dialectal gbè, Françoise Félicité KOSSOUHO ,.....	19
3. Analyse des moyens d'expression de l'ordre dans le discours parlé en aja, Dovi YELOU, Edah Gaméfio Géorges KOGNANOU ,.....	31
4. L'emphase en hébreu biblique : identification et méthode de traduction en langue aja, Kogbédjé Emile AGOSSOU ,.....	45
5. Analyse linguistique de l'habituel en fongbè, Ephrem HOUALAKOUE ,.....	63
6. Pourquoi le baatɔnum éjecte-t-il certains ethnonymes de la classe des humains ?, Idrissou ZIME YERIMA ,.....	77
7. Langues nationales dans les activités économique-éducatives, socio culturelles et ses incitations pour le développement au Bénin, Paul Hounsa AIKPO, Bernard HOUECHENOU, Aude HOUSSOU, Séraphin WEKO ,.....	92
8. La langue yoruba face aux défis de l'enrichissement terminologique scientifique et les données des sciences médicales modernes, Gildas YAYI ,.....	106
9. La langue yoruba au Nigéria : sa place dans la traduction et dans les nouvelles technologies, Adetola OYE ,.....	120
10. Effets pragmatiques des énoncés anthroponymiques sur l'homme : une contribution au développement de l'aire culturelle tɔ̀lì, Valentin MONNOU, Samuel DJENGUE, Cédric HOUNNOU ,.....	139
11. Plurilinguisme et expression des identités culturelles pour la promotion du vivre-ensemble : une analyse comparée des cas du Bénin et de la Guyane, Charles Dossou LIGAN, Flavien GBETO ,.....	154
12. Problèmes liés à l'utilisation des langues maternelles au CESE à Porto-Novo au Bénin, Adéolé Ignace ADEBIYI ,.....	170

13. Expressions de parenté chez les fɔn du Centre-Bénin : analyse et perspective didactique, **Marcellin Médétonhan LOUGBEGNON, Judicaël Ayéchoro AFFO**.....182
14. Alphabétisation fonctionnelle et culturelle pour une meilleure sauvegarde du patrimoine immatériel fa, **Anicet AWALA Tanda Ramatou ISSAKA**.....193
15. Etude sémiologique des funérailles des femmes mortes en couche en milieu maxi, **Elie YEBOU, Martial FOLLY, Zakiath BONOU-GBO, Philippe AYENA**.....207
16. L'enseignement–apprentissage du yoruba dans les centres Barka du PAEFE au Bénin : état des lieux et perspectives, **Oba-Nsola Agnila Léonard Clément BABALOLA**.....228
17. Un apprenant fɔn face aux pronoms personnels allemands dans l'enseignement secondaire à Cotonou au Bénin, **Clarisse Radegonde QUENUM**.....242

Deuxième partie : Analyse du discours et communication

18. Analyse pragmatique du discours de lancement du parti « union progressiste le renouveau », **Guy HOUNDAYI, Julien Koffi GBAGUIDI, Sulpice Oscar Gbaguidi**.....258
19. Analyse dialogique des effets d'oralité et de parlers locaux dans la presse écrite camerounaise : cas des quotidiens le Popoli et Réalité Plus, **Louis-Martin Onguéné ESSONO, Antoine-Beauvard ZANGA**...275
20. Analyse des discours sur la réconciliation nationale prononcés par des politiques à la présidentielle 2020 au Burkina Faso, **Dognon Lucien BATCHO, Michel Ouisségonoma KONKOBO**.....291
21. Pragmatique d'une communication persuasive : cas de la vente motorisée et sonorisée du pain dans les ruelles d'Abomey-Calavi, **Alain Junior DOKPO, De-Laure Laurent FATON**.....308
22. Les représentations sociales du COVID 19 au Bénin : entre psychologie sociale et communication, **Patrick AFFOIGNON, Géraud AHOUANDJINO, Ousmane BEREPA**.....321

Troisième partie : Problèmes et études de sociétés

23. Analyse socio-anthropologique de la cybercriminalité dans la commune d'abomey-calavi au Bénin, **Auguste Kouami TAKPE Thierry Laurent Mètègnon DANNON**.....336
24. *Réflexions sur la démocratie pour une réorientation pragmatique / Reflections on democracy for pragmatic reorientation*, **Adolé Félicité AKUESON**.....348
25. Le film Buud Yam : un voyage initiatique, **Soungalo COULIBALY**.....365

26. Usages politiques de la plateforme YouTube en période du COVID-19 : une approche comparative entre la France et le Bénin, Cédric HOUNNOU Samuel DJENGUE Valentin MONNOU	378
27. On Political Power (Mis)management : A Psychoanalytical Reading of Armah Ayi Kwei's The Beautiful Ones Are Not Yet Born and Ndikaru wa Teresia's Cry of the Oppressed, Koffi Nayovi Kokouvi Mawulé d'Almeida	396

Introduction

Les contributeurs apportent leurs parts de réflexions, d'analyses scientifiques, d'idées, de suggestions à des phénomènes (socio)linguistiques, culturels, discursifs, communicationnels, sociaux, et ce, à travers vingt-sept (27) articles compilés dans cet ouvrage. Les contributeurs sont des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des doctorants issus des champs des Lettres-Langues-Arts- Communication et Sciences Humaines-Sociales. Ils émanent de certains pays africains à savoir le Bénin dont plusieurs collègues du département de linguistique à l'Université d'Abomey-Calavi, le Togo, le Niger, le Nigéria, le Burkina Faso, le Cameroun. Ils ont bien voulu marquer de leurs empreintes, de par leurs diversités culturelles, à l'appel à contribution lancé dans le cadre d'un volume en hommage au professeur Médard Dominique BADA.

Partant de l'appel qui prend en compte les concepts « Langues-Cultures-Sociétés », les diverses contributions mettent en relief des idées subdivisées en trois grandes parties : (Socio)linguistique, Langues et Cultures en Afrique, Analyse du discours et Communication, Problèmes et Etudes de sociétés. Le professeur BADA étant philologue et linguiste de formation, interprète-traducteur assermenté près le conseil scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin et didacticien, donc du domaine des Lettres, Langues, Arts et Communication, nous comprenons que les contributions participent de la description (socio)linguistique, des rapports entre langues/ langues africaines, cultures et enseignement en Afrique. Par ailleurs, étant donné que la linguistique entretient des liens avec des spécialités gravitant autour de la communication, les contributeurs répondant à ce profil se sont sentis impliqués dans cet appel et ont bien voulu faire part de leurs expertises. Qu'en est-il alors de la troisième partie versant sur les Problèmes et Etudes de Société ? Nous ne sommes pas sans savoir que le professeur s'était montré interdisciplinaire, transdisciplinaire, multidisciplinaire à travers ses enseignements, recherches et implications dans des jurys de soutenance de mémoires et de thèses à la fois en Lettres, Langues, Arts, Communication et en Sciences Humaines/Sociales. Cette aptitude a ainsi et aussi valu à ce volume des articles en sociologie et en philosophie.

La langue étant le socle de tout développement dans une société à travers la culture qu'elle véhicule, nous avons pris à notre compte les concepts « Langues-Cultures-Sociétés ». Nous sommes, à cet effet, partis de la linguistique qui décrit le fonctionnement des langues en rapport avec des sphères culturelles définies par des types de sociétés.

La coordination

Article 24 - Réflexions sur la démocratie pour une réorientation pragmatique

Reflections on democracy for pragmatic reorientation

**Auteure : Adolé Félicité AKUESON, Université d'Abomey-Calavi/Bénin,
akuesonadolefelicit@gmail.com**

Résumé

Les nombreux défis politiques auxquels est confronté le monde amènent à se demander si la démocratie en tant que système politique trouve effectivement les moyens de son ambition. On suppose que la démocratie conçue comme pouvoir du peuple par le peuple comporte beaucoup d'insuffisances. Cet article a pour objectif de montrer que la démocratie doit changer de paradigme pour être plus réaliste et pour ne pas se voir vidée de ce qui fait son essence. Pour le faire, il est adopté une démarche analytique sur fond de recherche documentaire. L'analyse a révélé que les insuffisances qui constituent de réels obstacles à la pratique démocratique sont de plusieurs ordres et proviennent de sources diverses. En outre, elle a mis en lumière le caractère illusoire de la démocratie. En effet, tous les critères de la démocratie ne sont pas facilement observés dans les sociétés humaines. À l'évaluation, les élections qui sont considérées comme une mesure de la démocratie se révèlent souvent controversées dans la mesure où elles génèrent bien d'autres difficultés sur la question du mandat, de son contenu et de sa durée ; et plus encore de celui qui doit élire et qui peut être élu, autant de problèmes liés à la nature propre de ce système. Au-delà des difficultés internes, viennent se greffer les obstacles provenant de forces dominantes qui mettent à mal le bon fonctionnement de la pratique démocratique dans les États pourtant souverains.

Mots- clés : *Démocratie, élection, illusion, obstacles, peuple.*

Abstract

The numerous political challenges confronting the world raise the issue of whether democracy as a political system actually has the means to achieve its ambition. It is assumed that democracy that is conceived as the power of the people by the people comes with many limitations. This article aims to show that democracy needs to change its paradigm to be more realistic so as not to be devoid of its very essence. To do achieve this objective, an analytical approach with a focus on documentary research has been adopted. The analysis revealed that the limitations that constitute real obstacles to the practice of democracy are multifaceted and caused by many factors. Moreover, it highlighted the illusory nature of democracy. Indeed, not all the criteria of democracy are easily observed in human societies. The evaluation revealed that elections that are considered as a measure of democracy are often controversial inasmuch as they bring about many other difficulties related to term in office, content and duration; and even issues related to who is to be elected or who can be elected. These are all problems inherent to the nature of the system. Beyond such internal difficulties, there are obstacles stemming from dominant forces that undermine the proper functioning of democratic practice in sovereign states.

Keywords: *Democracy, election, illusion, obstacles, people.*

Introduction

La démocratie, à l'instar de tous les autres systèmes politiques, a ses forces et ses faiblesses aussi bien internes qu'externes. Aujourd'hui comme hier, se pose le problème de l'effectivité de cette forme de gouvernance qui prétend confier au peuple l'exercice de sa propre souveraineté. Mais les critères qui la fondent ne résistent guère devant les réalités humaines et sociales. On se pose alors la question de savoir si la démocratie en tant que système politique trouve effectivement les moyens de son ambition. Cette préoccupation n'est pas nouvelle parce qu'elle a fait l'objet de réflexion chez de nombreux penseurs comme Platon qui remettait en cause la fiabilité de la démocratie en tant que mode de gestion de la cité et J.-J. Rousseau (2012, p. 103) qui a affirmé que « s'il y avait un peuple de Dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes ». Pour renchérir l'idée rousseauiste de la démocratie, R. Aron (1997, p. 55) a affirmé que « La démocratie est un régime impossible, irréel, puisque jamais le peuple ne se gouverne lui-même ou puisque jamais l'égalité que ce régime postule n'est réalisée ». Quels sont alors la nature et les principes démocratiques ? Quelles sont les difficultés de la pratique démocratique ? Quelles pourraient être les perspectives pour une instauration plus réaliste de la démocratie ? Ces questionnements amènent à l'hypothèse générale selon laquelle les difficultés liées au bon fonctionnement de la démocratie sont imputables aussi bien aux critères essentiels de la démocratie qu'aux aléas externes auxquels sont soumis les États dans leur organisation politique. Autrement dit, il y a des principes qui déterminent la nature de la démocratie ; dans sa mise en pratique, elle est souvent confrontée à des difficultés ; pour cela, la démocratie doit se nourrir de nouvelles analyses susceptibles de la rendre plus réaliste. Cette réflexion dont l'objectif est de montrer que la démocratie est un idéal toujours en construction et appelée à changer de paradigme pour plus de réalisme, a adopté une démarche analytique et critique basée sur la recherche documentaire. Elle aborde dans un premier temps la notion de démocratie en tant que mode d'organisation politique ; ensuite, l'analyse a porté sur les obstacles à la pratique démocratique dans la gestion des États ; enfin, la possibilité d'envisager un statut plus réaliste de la démocratie.

1. De la nature et des principes démocratiques

1.1 De la nature de la démocratie

Le terme démocratie, en Grec, signifie pouvoir du peuple (*demos* = peuple et *kratos* = pouvoir). La démocratie désigne un système politique qui place le peuple au centre des décisions. L'histoire nous apprend que le Grec Solon qui serait le père de la démocratie a fondé ce système de gouvernance sur la notion de l'égalité entre les êtres humains, une notion dont il a découvert la pratique lors de ses voyages en Afrique, précisément en Égypte. Selon Platon, c'est la recherche de l'égalité entre les membres, pauvres et riches, d'une même communauté qui serait à l'origine de la démocratie :

La démocratie, je crois, dit-il, naît lorsque après leur victoire, les pauvres mettent à mort un certain nombre des autres habitants, en expulsent d'autres, et font participer ceux qui restent, à égalité, au régime politique et aux charges de direction, et quand, dans la plupart des cas, c'est par le tirage au sort qu'y sont dévolues les charges de direction (Platon, Rép VIII, 557a).

La démocratie répond ainsi à un besoin de changement, de révolution ayant pour méthodes diverses approches dont la finalité est l'égalité, la justice et la gestion participative de la cité. Plus tard, la démocratie sera définie par l'ancien Président des États-Unis, Abraham Lincoln comme le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple. De manière classique, on retient que la démocratie est une forme de gouvernement qui fait du peuple le souverain, c'est-à-dire le détenteur du pouvoir. Mais définir la démocratie comme un système politique dans lequel le peuple est souverain pose deux problèmes à savoir ce que c'est que la souveraineté et ce que représente le peuple. Cela revient à peu près à se demander comment le peuple peut exercer sa souveraineté, selon qu'il s'agisse de de la démocratie directe ou de la démocratie représentative.

On parle en effet de démocratie directe pour désigner la forme de démocratie où le peuple exerce directement le pouvoir ou sa souveraineté tandis que dans une démocratie indirecte ou démocratie représentative, le peuple délègue son pouvoir à des représentants qu'il élit régulièrement. Ici, tout se passe différemment que dans le cas des systèmes monarchique et totalitaire par exemple où « dans la lutte pour les faveurs du prince, il n'y a aucune règle, il y a le déchaînement des intrigues, il y a tous les moyens par lesquels on essaie d'arriver » (R. Aron, 1997, p. 39). Dans une démocratie, par contre, la concurrence électorale qui est réglementée par la constitution est la voie qui s'offre aux prétendants du pouvoir. Dès lors, on peut se demander ce qui constitue l'enjeu de la concurrence dans une démocratie, quand on sait que le chef de l'État est soustrait à la concurrence dans les démocraties de forme monarchique par exemple et que dans

d'autres formes de démocratie, le choix du chef se fait au deuxième degré, élevant ainsi ce dernier au-dessus de la concurrence. La démocratie, aux yeux de certains penseurs comme Aron, apparaît comme une organisation sociale visant une gouvernance à caractère pacifique : « la démocratie me paraît pouvoir être définie sociologiquement comme l'organisation de la concurrence pacifique en vue de l'exercice du pouvoir. » (R. Aron, 1997, p. 36). Il précise cependant que cette définition répond aux aspirations des institutions et n'est pas conforme aux idées. En effet, la politique étant le lieu de rencontre des altérités, la démocratie en tant que système politique crée et favorise les voies et moyens par lesquels, les citoyens d'un pays peuvent s'entendre sur un minimum malgré leurs différences. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre A. Touraine (1998, P. 90) qui affirme que « La démocratie est le régime politique qui permet de faire vivre sous les mêmes lois des individus dont les intérêts et les croyances sont différents, qui nous permet donc de vivre ensemble avec nos différences. ». Comme telle la démocratie reste un idéal auquel aspirent les êtres humains appelés à coopérer selon les modalités requises par les besoins du moment. Mais que dire des principes de la démocratie ?

1.2 Des principes démocratiques

En matière d'organisation politique, il y a des principes propres à tout système politique. En ce qui concerne la démocratie, il est fondamental que chaque individu soit en mesure de se persuader de son appartenance à la communauté politique et qu'il jouisse de sa liberté politique. L'effectivité de ces droits n'est possible que lorsque les conditions sont réunies. Mais quelles sont-elles ? D'après A. Touraine (1998, p. 90), « Limitation du pouvoir d'État, autonomie des acteurs sociaux et conscience de citoyenneté, telles sont les trois conditions d'existence de la démocratie, ou plus exactement les trois manifestations principales de l'existence d'une démocratie. ». La démocratie suppose donc la liberté de choix et le plein épanouissement de la conviction politique de chaque citoyen ou de chaque acteur politique au niveau national et également de chaque État souverain au niveau international. À partir de là, « On ne peut pas parler de démocratie populaire si la liberté de choix politique n'est pas effective ; on ne peut pas davantage parler de démocratie libérale si des intérêts économiques puissants pèsent de manière décisive sur le choix des électeurs. » (A. Touraine, 1998, p. 91). Par ailleurs, une gouvernance politique reste une démocratie de façade lorsque cette dernière ne prend pas en considération les réelles préoccupations des citoyens identifiables à travers des regroupements politiques et civils : « [...] un système de démocratie politique ne fonctionne que dans la mesure où les individus, les groupes, les partis, les classes sociales acceptent le compromis [...]. L'essence de la démocratie, c'est l'acceptation de la concurrence pacifique » (R.

Aron, 1997, p. 51). De façon classique, la pratique démocratique repose entre autres sur des indices bien précis à savoir : la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ; la souveraineté du peuple ; l'élection régulière des représentants du peuple ; l'existence et la coexistence de plusieurs partis politiques ; l'égalité des droits et le respect des libertés. C'est du moins ce que met en exergue G. Bouthoul (1967, p. 110) à savoir que « Les libertés politiques concernent d'abord les relations humaines. Elles comportent le droit non seulement d'avoir une opinion, mais d'extérioriser cette opinion, en l'exprimant et en la communiquant à autrui par tous les moyens en son pouvoir ». La liberté est en effet le soubassement du droit politique sans lequel aucune action politique n'est possible. Le vivre-ensemble est un acte hautement volontaire et libre qui témoigne de la dimension raisonnable de l'humain.

2. Des difficultés de la pratique démocratique

Les obstacles à la liberté politique ne datent pas d'aujourd'hui et se fondent sur des données culturelles, économiques et sociales et le système démocratique ne fait pas exception à cette réalité historique. La démocratie est exposée à des obstacles internes mais également à des difficultés externes.

2.1. Des obstacles internes

La démocratie comprise comme une forme de gouvernement, un mode de gestion, un modèle de société qui conçoit le peuple comme son propre gouvernant suscite des interrogations : qui est le peuple ? Où est le peuple ? Cette préoccupation qui traverse le temps avec une indétermination historique fait de la notion du peuple « la source de grands malentendus qui perdurent jusque dans les définitions de la démocratie contemporaine ». (M. Herbert, 2018, p. 145-146). À ce propos, on peut constater avec C. Lefort (1984, p. 173), par exemple que « la démocratie inaugure l'expérience d'une société insaisissable, immaîtrisable, dans laquelle le peuple sera dit souverain, certes, mais où il ne cessera de faire question en son identité. ». Dans le même ordre d'idées, P. Rosanvallon (1998, p. 15) affirme que le peuple est un « maître qui est à la fois impérieux et insaisissable ». Dans ces conditions, comment peut-il se gouverner lui-même en dehors d'autres gouvernants ? Comment le peuple peut-il être en même temps gouverné et gouvernant ? C'est là que se situe la réelle problématique de la démocratie en tant que gouvernement du peuple par le peuple. Les autres régimes ne se définissent pas comme des systèmes où le peuple gouverne le peuple. Mais ce qui fait

la particularité de la démocratie, c'est qu'elle est le seul régime dans lequel on prétend que c'est le peuple qui dirige le peuple. C'est ce qui amène à trouver un mode opératoire pour que ce soit le peuple qui soit le dirigeant du peuple. Mais comment est-ce possible ? C'est à ce niveau qu'intervient la notion de représentation. Or, à en croire M. Herbert (2018, p. 179), « Si on considère que la représentation, de manière générale, consiste à rendre présent un objet qui est absent ou éloigné [...], il s'agit de faire exister et, concrètement, de faire parler une abstraction qui est celle du peuple » dont la signification relève de l'indétermination. Il y a donc une réelle préoccupation à cet effet. Il faut souligner que même dans la Grèce antique, ce qui faisait la particularité de la démocratie athénienne, c'est que Athènes est une petite cité, la population n'était pas grande, son territoire non plus. Cette démocratie n'était pas pour toute la Grèce mais seulement pour Athènes. Et malgré la petitesse des données géographiques et démographiques, il se posait déjà le problème de l'effectivité de la démocratie en tant que gouvernement du peuple par le peuple, c'est-à-dire que le problème lié au mode de désignation des dirigeants se posait ; si bien qu'il y avait plusieurs mécanismes qui concouraient à s'assurer que le peuple dirigeait effectivement le peuple. Parmi ces mécanismes, il y avait l'élection et le tirage au sort. L'élection n'était pas ouverte à tout le monde et le tirage au sort était parfois spécifique à la structuration de la société. Par exemple, lorsqu'il se posait un problème de justice, on ne faisait pas une élection totale mais on faisait un choix pour que les juges puissent être représentés. Il en était ainsi parce qu'il est impossible qu'on élise à la tête d'un corps spécial quelqu'un qui n'a aucune compétence dans ce domaine. Par ailleurs, dans la Grèce antique, l'élection n'était pas le seul critère. Il y avait la *boulè* pour permettre à tout citoyen en âge d'avoir le droit de vote et qui n'est pas frappé par la loi d'avoir la chance de diriger au moins une fois. La chance était alors donnée à tous de participer à la gestion publique au bénéfice de la présomption d'une bonté naturelle en chaque être humain. Le caractère idéal de ce système politique qu'est la démocratie a pour fondement selon Mouffe, l'hypothèse de la bonté naturelle, favorable à l'association des êtres humains :

La théorie de la démocratie, dit-elle, a longtemps été déterminée par la croyance selon laquelle la bonté intérieure et l'innocence originelle des êtres humains étaient des conditions nécessaires à l'affirmation de la viabilité de la démocratie. C'est une vision idéalisée de la sociabilité humaine, comme étant essentiellement mue par l'empathie et la réciprocité, qui fonde la pensée moderne de la démocratie. (C. Mouffe, 2005, p. 4).

Mais aujourd'hui, l'élection est considérée comme le critère important de la démocratie et constitue une entrée facile aux autres difficultés de la pratique démocratique ; tout ceci laisse entrevoir son caractère utopique. Les problèmes actuels de la démocratie restent liés à son effectivité et amènent à se demander si la démocratie est possible dans sa conception et sa pratique athéniennes et ce qu'en dit Abraham Lincoln à savoir qu'elle est un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Un système politique est dit démocratique lorsqu'il se soumet régulièrement à une élection selon un mandat. Mais la notion de mandat pose à son tour le problème de la durée et du contenu du mandat. Or, si on s'en tient au mécanisme électoral, il se pose un autre problème, celui du représentant et du représenté puisque les deux constituent une seule et même chose. Par exemple, lorsqu'on élit un représentant pour un mandat de cinq ans sur la base d'un programme ou d'une promesse électorale, et qu'au cours de ce mandat, ce dernier remet en cause tout ce qu'il a promis lors des campagnes électorales sous prétexte que les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient, les représentés ont-ils l'obligation de laisser ce représentant continuer le mandat jusqu'à terme ? La plupart du temps, les constitutions n'envisagent pas que le mandat d'un représentant devenu un imposteur soit écourté, et le peuple, c'est-à-dire le représenté se retrouve dans l'obligation de subir. Généralement, la reddition de compte n'intervient qu'à la fin du mandat si bien que les manquements observés dans la gestion sont irréparables. C'est là une faiblesse de la représentation par voie électorale dans une démocratie qui renvoie aux inquiétudes de Platon quant à la qualité de ceux qui doivent gouverner. En relevant les causes des problèmes de la démocratie, Platon montre en effet l'inefficacité de ce système. Pour lui, dire que pour diriger, il faut être élu, pose le problème de qui va être élu et par qui. Il fustige l'égalité des voix électorales ; car selon lui, si on s'en tient seulement à l'égalité des voix, le médiocre et le sage peuvent voter, or il n'est pas juste que le médiocre puisse voter là où le sage émet son vote. Cette considération amène Platon à dire que si le médiocre a le droit de voter, on risque d'avoir le vote et la domination des médiocres avec la pratique démocratique. Les médiocres ici sont toutes personnes ne pouvant pas conduire la nation à un bon port parce qu'étant ignorants. Il pense que par la démocratie, on risque un nivellement par le bas dans la gestion de la cité avec le problème de l'achat des consciences et autres, d'où sa préférence pour l'aristocratie et sa haine pour la démocratie. Aujourd'hui, le constat est encore là. Lorsqu'on parle d'élection, on parle d'un produit qu'on peut vendre et qui se vend d'ailleurs ; le rôle de l'argent dans les propagandes électorales en est une preuve. Cela influence beaucoup le système démocratique. En effet, la différence des conditions sociales et économiques fait que la question de l'égalité politique semble du leurre quoique des sociétés tentent de s'organiser démocratiquement. Pour expliquer cette réalité sociopolitique, Aron s'appuie d'abord sur les marxistes qui perçoivent la démocratie comme une fiction ou simplement comme une illusion du fait que la différence de classes crée une inégalité politique entre les citoyens. Il rappelle ensuite la position machiavéenne selon laquelle toute démocratie est une oligarchie du moment où les élections générées par le système démocratique finissent toujours par installer une minorité qui s'arroge le pouvoir de la majorité. Enfin, il souligne qu'avec les fascistes, la démocratie comme

système compétitif finit par aboutir à la ploutocratie au lieu de consolider la démocratie. Il en conclut que

La démocratie est une réalité humaine, donc imparfaite. C'est aussi une réalité irrationnelle. La seule manière ou la seule utopie de rationalité, ce serait de prendre les meilleurs et de leur dire : "Gouvernez dans l'intérêt de tous". Malheureusement, on n'a jamais trouvé le moyen de savoir qui sont les meilleurs et quel est l'intérêt de tous. (R. Aron, 1997, p. 53).

Ceci pose le problème de l'effectivité et de l'efficacité du système démocratique. D'abord, la conquête du pouvoir fait que les hommes se livrent indéfiniment la bataille ; ensuite il n'y a pas une concordance entre la puissance sociale et le pouvoir politique ; enfin, il y a dans tout régime démocratique la possibilité pour la minorité de manifester son désaccord avec la majorité au pouvoir. Ces réalités liées à la démocratie constituent les sources profondes de ses faiblesses.

2.2 Des handicaps externes

Plusieurs éléments s'entremêlent pour déterminer le pouvoir qui n'est que la résultante de forces convergentes et ou concurrentielles. La particularité du pouvoir démocratique, c'est qu'il s'agit du « lien établi entre une réalité sociale, le peuple, et une réalité politique, le pouvoir. » (A. Touraine, 1998, p. 89). Mais comment se tissent les relations de pouvoir dans les sociétés humaines ? Il est important d'observer que l'histoire des peuples est une histoire de violences. La définition des États souverains implique une volonté de conquête qui est naturellement entachée de violences remarquables dans les relations internationales. Les frontières des pays ne se sont jamais tracées par une simple opération de délimitation ; elles se font après des affrontements suivis de négociations. Aujourd'hui comme hier, on observe que des États, sous le couvert de leur souveraineté, s'arment sous prétexte de se préparer contre une éventuelle attaque extérieure. Dans cet exercice auquel se livrent pratiquement tous les États souverains les plus puissants consentent de lourds investissements dans les armes pour garder une hégémonie sur les moins puissants qui se cherchent économiquement. Ces derniers sont contraints de s'endetter auprès des grandes puissances qui les maintiennent dans une dépendance économique et financière continue. Cette dépendance des États moins puissants que les autres, influence leur politique intérieure et les empêche de définir souverainement leur vision politique. La logique hégémoniste qui sous-tend cette pratique, expose les Nations à de lourdes dépenses en équipements militaires et engendrant également d'énormes pertes en vies humaines en cas de conflits réels. Ces sacrifices qui relèvent en fait de l'hypocrisie politique sont consentis dans l'intention de s'accaparer la souveraineté des pays conquis par des subterfuges d'aides au développement. Ainsi, les peuples qui n'ont pas un

minimum d'autonomie économique peinent à jouir de leurs droits politiques dans la mesure où « la liberté et l'égalité des droits sont illusoire pour les personnes plongées dans la misère. » (G. Bouthoul, 1967, p. 112). C'est ce qui explique, par ailleurs, le fait que dans les pays en voie de développement, on constate en lieu et place d'une vraie démocratie, une forme de gouvernance autoritaire qui promeut des individus qui, une fois au pouvoir, tentent de trouver des mécanismes pour s'éterniser et qui cherchent à produire des lois qui puissent leur permettre de gouverner selon leur propre volonté. Pour que leur pouvoir ne puisse pas être discuté et remis en cause, ces types de gouvernants s'appuient sur l'aide des grandes puissances pour museler leurs populations, les empêchant ainsi de jouir pleinement de leurs droits politiques.

Aucun État national, aucune organisation supranationale, aucun mouvement démocratique ne résiste à cette offensive. Les seigneurs de la guerre économique ont mis en coupe réglée la planète. Ils attaquent les États et leur pouvoir normatif, ils contestent la souveraineté populaire, ils subvertissent la démocratie, ils ravagent la nature et détruisent les hommes et leurs libertés. Ils contestent radicalement le droit de l'homme à la recherche du bonheur. (J. Ziegler, 2005, p. 252).

Par ailleurs, la démocratie axée sur les principes et les valeurs est souvent mise à mal par les luttes d'influence, la géostratégie et la géopolitique internationales. Les relations entre la France et ses anciennes colonies en Afrique illustrent bien cet état de chose. J. Keutcheu (2014, p. 429), a fait remarquer qu'« il existe un lien intrinsèque entre la montée en puissance de la démocratie comme sujet de préoccupation internationale, d'une part, et la réduction de l'autonomie constitutionnelle des États africains, d'autre part. ». En effet, le comportement de la France envers ses anciennes colonies en Afrique suscite assez de questionnements : on pourrait se demander ce qui fonde le comportement du Président français Emmanuel Macron vis-à-vis des Tchadiens, lorsqu'il adoube un pouvoir installé en dehors de ce que la constitution a prévu. Sur la question du troisième mandat en Côte-d'Ivoire avec Alassane Dramane Ouattara et en Guinée avec Alpha Condé, il n'est pas superflu de s'interroger également sur l'attitude taiseuse de la France et bien d'autres pays occidentaux, reconnus pourtant pour leur attachement aux principes démocratiques. Les mêmes pays occidentaux, surtout la France, qui se montrent très critiques envers le Gouvernement de la Transition au Mali dirigé par Assimi Goïta qu'ils traitent de junte au pouvoir, se montrent très aimables envers le Gouvernement tchadien de Mahamat Idriss Déby généré également par un coup d'état militaire. Les puissances occidentales auraient-elles fermé les yeux sur la situation tchadienne ? Seraient-elles moins acerbes sur la situation du Burkina et la question du troisième mandat en Côte-d'Ivoire et en Guinée parce que dans ces pays il y a plus de démocratie que dans les autres ? Il y a, en toute évidence, un problème de deux poids deux mesures qui relève à la fois de l'ingérence et de l'hégémonie politico-diplomatiques. L'hégémonie ne connaît pas de frontières en effet, elle agit par ingérence dans les affaires internes d'autres États dans le but de les contraindre

à la soumission. Dans le cas d'espèce, les principes démocratiques sont relégués à l'arrière-plan. C'est à raison que « les critiques conservateurs de la démocratie de masse ont fréquemment souligné les dangers que cette forme de gouvernance introduit dans les affaires internationales. » (H. Arendt, 2008, p. 326). Il en est ainsi parce que « dans des conditions pleinement démocratiques, la tromperie sans la tromperie de soi est presque impossible. » (ibid). Il y a donc une sorte d'hypocrisie dans les relations aussi bien économiques, culturelles que politiques à l'échelle internationale. Au-delà des considérations institutionnelles, la réalité des faits donne un visage odieux lorsqu'intervient la différence de classes sociales, la différence de nationalités et surtout la différence raciale. C'est du moins ce qu'on peut comprendre à travers cette affirmation de Mbembé :

Après tout, davantage que la pensée en termes de classes sociales (l'idéologie qui définit l'histoire comme une lutte économique de classes), la race a constitué l'ombre toujours présente sur la pensée et la pratique politiques occidentales, surtout lorsqu'il s'agit d'imaginer l'inhumanité des peuples étrangers et la domination à exercer sur eux. A. Mbembé (2006).

Par conséquent, la démocratie préalablement conçue comme système de gouvernance basée sur l'égalité et la liberté est remise en cause dans la pratique en raison du non-respect de la déclaration des droits de l'homme et des peuples qui mentionne pourtant dans ses tous premiers paragraphes le droit à l'information, la transparence et l'obligation de reddition de compte. C'est le cas du Bénin avec un parlement sans opposition depuis 2019, caractérisé par le vote de lois liberticides qui donnent plus de prérogatives à un Président de la République qui affirme devant les entrepreneurs de la France le 30 août 2022, le recul des acquis démocratiques sous son mandat et qui laisse entendre ce qui suit : qu'il n'a pas « Vous savez, moi, je n'ai pas l'ambition d'avoir une expression démocratique identique à la France ». Pour lui, en effet, le développement économique passe avant la démocratie et l'État de droit. On est en droit de se demander à quel prix ce développement se fait et pour qui cela se fait. Visiblement, cette forme de gestion publique fait abstraction des libertés des citoyens pour s'orienter uniquement vers la croissance économique et on assiste à « un affaiblissement de l'ordre politique et des institutions sociales [...] l'ordre politique et social s'affaïsse, se décompose ou se paralyse. Ce qui enlève tout contenu à la démocratie. » (A. Touraine, 1998, pp. 93-94). C'est un problème lié au capitalisme qui fait que la démocratie est dénaturée et menacée. Au nom du profit, on verrouille la communication, la presse, et on empêche la libre expression. Comme l'a si bien démontré C. Crouch (2013, p. 84), « La combinaison entre services publics traditionnels et pratiques capitalistes peut prendre diverses formes : la création de marchés au sein d'institutions publiques ; la privatisation accompagnée de marchés totalement ou partiellement libres ; la sous-traitance de projets d'investissement et de fourniture de services » et tout ceci dans une opacité qui empêche les citoyens de le savoir. La dissimulation des vraies informations se fait exprès comme dans le cas des "démocraties" où « le camouflage ne trompe

que ceux qui ont intérêt, au Nord, à ce que le public pense que tout va bien dans le meilleur des mondes possibles ». (M. Liniger-Goumaz, 1992, p. 14). Comme telle, la démocratie semble être du leurre, on dirait qu'elle n'existe pas ou qu'elle prend la couleur des forces dominantes et la température des enjeux économiques, géostratégiques, diplomatiques et militaires.

3. Analyse et perspectives pour une démocratie réaliste

3.1 Évaluation de l'effectivité de la démocratie

Au regard des exigences existentielles actuelles, on note une tendance à reléguer au second rang les droits humains au profit d'une tendance matérialiste. En opposant le développement à la démocratie, les développementalistes s'appuient sur les exemples de la Chine et de la Russie pour tenter de montrer que l'absence de la démocratie n'a pas empêché ces pays de se développer. Et pourtant, on pourrait dire inversement que la pauvreté constitue un obstacle à l'épanouissement démocratique : le pauvre aura toujours tort du moment qu'il n'a pas les moyens de se défendre et de réclamer ses droits théoriquement reconnus. Le fonctionnement des sociétés actuelles suscite beaucoup de questionnements sur la démocratie. On est tenté de croire qu'elle est de l'utopie ou un système d'endormissement des plus faibles. En effet, il s'agit d'un système par lequel, au nom de la démocratie on désactive la souveraineté du peuple pendant toute la durée d'un mandat pour ne la réactiver qu'à l'occasion du renouvellement du mandat. Or, les gouvernants imposteurs en arrivent à imposer leurs propres lois, changent les formes d'élection comme par exemple, passer de la forme proportionnelle à la forme majoritaire, faire des découpages arbitraires de circonscriptions électorales, rien que pour conserver le pouvoir. En effet, considérer les élections comme un critère essentiel de mesure démocratique exposerait à plusieurs difficultés qui maintiendraient le fossé entre la théorie et la pratique démocratiques. La possibilité pour tous les êtres humains d'exercer pleinement leurs droits politiques semble ne pas se concrétiser dans les faits à cause de la différence de culture, de race, de classe ou encore de sexes. Ce déséquilibre témoigne du suprématisme des grandes puissances sur les nations moins puissantes. La réalité coloniale a créé une barrière tangible entre colons et colonisés au point que le droit à l'émancipation politique comme tous les autres droits semble être plus reconnu à l'un et dénié à l'autre. C'est ce que dénonce A. Mbembé (2006) en faisant remarquer que « le fait que les colonies peuvent être gouvernées dans l'absence absolue de loi vient du déni raciste de tout point commun entre le conquérant et l'indigène. Aux yeux du conquérant, la vie sauvage n'est qu'une autre forme de vie

animale, une expérience horrifiante [...] ». La même remarque est faite par Ziegler qui a présenté le tableau de la scission idéologique qui donne un monde à deux visions diamétralement opposées :

Dès le début de la guerre froide, un débat de sourds, donc, tournant à l'occasion à l'échange d'insultes, opposa les deux moitiés du monde. L'Occident accusait le monde communiste de récuser les droits civils et politiques afin d'interdire l'exercice des libertés et l'avènement de la démocratie. Les gouvernements communistes, de leur côté, reprochaient aux Occidentaux de ne pratiquer qu'une démocratie de façade et de négliger la lutte en faveur de la justice sociale. (J. Ziegler, 2005, p. 49)

En effet, lorsqu'une nation s'inscrit dans une dynamique suprématiste, elle produit ce que Ziegler appelle les cosmocrates qui sont « pris dans cette contradiction fondamentale : être un homme, rien qu'un homme, ou s'enrichir, dominer les marchés, exercer les pleins pouvoirs, devenir le maître. » (J. Ziegler, 2005, p. 15). Une fois l'option de domination faite, ces derniers finissent par adopter une gouvernance « qui déroge à la morale commune ; et ils suspendent, parfois peut-être à contrecœur, les droits humains fondamentaux (pourtant avalisés par toutes les nations de la terre), les règles morales (pourtant affirmées en démocratie), les sentiments ordinaires (qu'ils ne pratiquent plus qu'en famille ou entre amis). » (J. Ziegler, 2005, p. 15). Au regard de tout ceci, Une redéfinition de la démocratie sur la base des priorités des peuples et les stratégies pour y arriver sont souhaitables.

3.2 Perspectives pour une démocratie plus réaliste

Il est une vérité que la démocratie est un idéal mais du moment où elle a été conçue dans un but utilitaire, elle doit s'adapter à l'évolution du monde dans ses nombreuses métamorphoses. Dans cette logique, il serait plus réaliste de penser la démocratie comme un mode d'organisation visant une meilleure protection des droits humains plutôt qu'un système de gouvernance dans lequel les hommes se gouvernent véritablement eux-mêmes. Pour cela, remédier aux maux qui l'érodent doit consister à trouver des formes plus pratiques pour son bon fonctionnement. À cet effet, C. Mouffe (2005, p. 5.) pense que « les théoriciens de la démocratie et les hommes politiques devraient travailler à la création d'un vibrant espace public "agonistique" de contestation, où différents projets politiques hégémoniques pourraient s'affronter. Telle est, à mon sens, dit-elle, la condition *sine qua non* d'une pratique effective de la démocratie. ». La pratique démocratique doit donc consister à combattre le cynisme des "cosmocrates", la violence de leurs thuriféraires et tout ce qui dans leurs actions est contre les droits humains. Il faut créer les possibilités de rapports sains de cohabitation du moment où les êtres humains sont condamnés à vivre ensemble. Comme le dit si bien J. Ziegler

(2005, p. 253) « L'homme n'existe, ne se construit, ne se reproduit qu'à l'aide des autres hommes. Il n'y a pas d'homme sans société, sans histoire et sans compassion. Les relations de réversibilité, de complémentarité et de solidarité sont constitutives de l'être humain ». Ne pas le faire laisserait la porte toujours ouverte aux pouvoirs dictatoriaux illimités, la dépolitisation avec tous les inconvénients de l'espace public, le sabotage des droits à la liberté, le déni de l'état de droit, la corruption des hommes politiques. Pour que tout ceci prenne véritablement un sens, il va falloir repenser les cadres juridiques internationaux parce que sans une redéfinition claire des limites de l'ingérence et des normes hégémoniques, la démocratie risque de sombrer dans un état d'anomie parce que « cette absence de normes se traduit par une suprématie de fait de certains États. En dépit du principe de l'égalité juridique des États, le système ne dispose pas de règles qui assurent à tous les membres un accès égal aux mécanismes qui articulent les décisions de portée globale. » (S. P. Rouanet & D. Arapu, 2007, p. 6). Un nouveau paradigme démocratique doit renoncer à établir une relation de réciprocité entre la démocratie et l'économie de marché qui détruit « le fondement principal de l'idée démocratique qui était l'affirmation d'un ordre de la liberté, volontairement créé, au-dessus de l'ordre économique et social, par nature inégalitaire » (A. Touraine, 1998, p. 89). Il s'agira d'une logique de rééquilibrage des rapports sociopolitiques, économiques pour contourner les pièges que cherchaient à éviter les pères fondateurs de la démocratie. Pour réhabiliter les peuples dans leur souveraineté, la pratique démocratique ne peut plus faire fi des problèmes économiques et sociaux.

Par ailleurs, la seule élection ne doit plus être le critère de désignation des représentants du peuple. Il va falloir que les élections cessent d'être le critère essentiel du bon fonctionnement de la démocratie car elles se font sur la base des lois que les dirigeants manipulent à leur guise. En effet, (R. Noyon & P. Vion-Dury, 2018, p. 71) ont rappelé que « la démocratie des origines excluait largement les élections, et l'on pouvait même dire que la démocratie s'est construite contre les élections ». En plus, l'élection était considérée comme un mécanisme sélectif qui porte au pouvoir « une élite intellectuelle (aristocratie), de l'argent (ploutocratie), des techniciens (technocratie) ou des Anciens (gérontocratie) » (ibid.). C'est pour cette raison que B. Manin (1995, p. 6) pense que « les démocraties contemporaines sont issues d'une forme de gouvernement que ses fondateurs opposaient à la démocratie ». Aujourd'hui, on pourrait par exemple inventer un système alliant l'élection, la *boulè* et le choix qui ne soit ni par élection ni par *boulè* mais qui est basé sur la compétence déjà acquise par des gens expérimentés dans la gestion publique.

Un autre mécanisme doit consister à ce que sur les grands sujets, le peuple soit directement impliqué non pas seulement sous forme de référendum mais sous forme de consultation participative. Il faut en outre limiter le pouvoir des représentants sur certains sujets ; ils ne peuvent

pas par exemple modifier la constitution et certaines lois d'importance légitime pour le peuple. Ce nouveau paradigme doit envisager de régler autrement la question du mandat pour empêcher les dirigeants d'imposer au peuple leurs propres desiderata, une fois parvenus au pouvoir. Il est indispensable aussi de penser à un mécanisme par lequel les dirigeants peuvent être révoqués à tout moment de leur mandat, s'ils commettent une parjure.

Sur la question des inégalités, l'État doit être assez fort pour empêcher, par l'établissement et le respect des règles consensuelles, que le privé influence négativement le public. Comme le dit J. Rawls (2009, p. 272), « Quand ces règles sont justes, elles établissent une base pour des attentes légitimes. Elles constituent des raisons pour la confiance mutuelle et justifient les objections quand ces attentes ne sont pas comblées. Si les bases de ces revendications ne sont pas sûres, il en va de même pour les frontières des libertés des hommes. ». Pour mieux exprimer sa logique, Rawls a précisé la raison pour laquelle il accorde une grande importance à l'idée de "consensus par recoupement" à savoir que « le fait du pluralisme raisonnable est une condition permanente de la société démocratique » (J. Rawls, 2008, p. 58). La démocratie requiert donc une perpétuelle attention pour remettre en cause les monopoles et les positions dominantes qui créent les inégalités et une amélioration perpétuelle, une adaptation à l'évolution de la science et de l'humanité parce qu'elle ne peut pas être figée et fixée dans sa forme athénienne où la petitesse de l'étendue et de la population facilitait son fonctionnement plus ou moins acceptable. Elle doit être une vision prospective et dynamique sur le progrès de l'humanité sinon elle cessera d'être démocratique. Pour plus de pragmatisme, il est nécessaire d'avoir de nouvelles règles, prévoir des droits nouveaux en vue de l'élargissement des lois en fonction de l'évolution de l'humanité. Dans ce sens, la démocratie doit s'attaquer aux inégalités sociales sous toutes ses formes et non pas seulement aux inégalités politiques. Elle doit être une thérapie contre les inégalités. C'est ce faisant qu'il sera possible dans une démocratie de redorer le blason aux représentés qui pourront empêcher les représentants de faire leur propre volonté sur certains sujets. Dans cette logique, il faut recourir aux valeurs et aux principes parce que :

Les valeurs de la justice et de la raison publique donnent ensemble une expression à l'idée politique libérale, selon laquelle, puisque le pouvoir politique est le pouvoir coercitif des citoyens considérés comme un corps constitué- pouvoir dont chacun détient une partie égale-, il doit être exercé, au moins lorsque les questions constitutionnelles essentielles et de justice fondamentale sont en jeu, uniquement de façon à ce qu'on puisse s'attendre raisonnablement à ce que tous les citoyens y souscrivent. (J. Rawls, 2008, p. 258).

Par exemple, on pourrait envisager que lors de certains votes, une circonscription électorale puisse se mobiliser pour aller contre le vote d'une loi particulière par son représentant à l'assemblée. Puisque « la démocratie suppose un rapport au monde ouvert à l'indétermination, elle s'inscrit dans

un cadre de contingence historique qui érige le conflit et le pouvoir en dispositifs politiques indépassables.» (A. Vitiello, 2009, p. 3). Mieux, elle doit consister à faire une veille permanente, elle doit être une perpétuelle construction du moment où les intrigues politiques sont inhérentes à la nature humaine.

Conclusion

Cet article a permis de montrer, à travers une analyse critique, que la démocratie doit changer de paradigme si elle veut garder son statut de système politique à même de mieux garantir aux peuples leur souveraineté et aux citoyens les libertés politiques et le respect des droits humains. L'évaluation de la pratique démocratique donne à constater que la démocratie comme mode de gouvernance par lequel le peuple dirige le peuple est un leurre car il y a des difficultés internes c'est-à-dire inhérentes au système lui-même et des obstacles externes liés à la prédation du pouvoir par des forces de domination locale et surtout étrangères. Ainsi, le constat montre que la voie des élections par laquelle le peuple désigne ses représentants ne peut plus être une condition suffisante pour garantir une pratique démocratique fiable parce que celles-ci posent le problème du mandat, de sa durée et du contenu du mandat. De plus les élections sont l'occasion où se déploie l'arsenal de la corruption des acteurs publics. Privé de ses droits élémentaires et exposé à la pauvreté, le peuple devient facilement manipulable et prêt quelquefois à renoncer à sa souveraineté. Face à ces difficultés qui vident la démocratie de sa substance, l'article a montré qu'elle doit se remettre de ses cendres en visant plus de réalisme que de rester dans une idéalité absolue. Pour cela, des pistes pouvant conduire à un nouveau paradigme ont été évoquées en vue de l'amélioration des constitutions qui seront issues de sérieuses réflexions sur, entre autres, le mandat, sa durée et bien évidemment son contenu. La vraie démocratie doit trouver les voies et moyens d'empêcher les dirigeants de faire du mandat public leur propre chose et de chercher des mécanismes par lesquels réduire les inégalités sociales, économiques et politiques et également d'arrêter l'ingérence des forces dominantes dans les affaires internes des États souverains avec la politique et la diplomatie de deux poids deux mesures.

Références bibliographiques

- ARENDET Hannah, 2008, *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Traduit de l'Anglais sous la direction de Patrick Lévy, Paris, Gallimard, 386 p.
- ARON Raymond, 1997, *Introduction à la philosophie politique*. Paris, Éditions de Fallois, 256 p.
- BOUTHOUX Gaston, 1967, *Sociologie de la politique*, Paris, PUF, 130 p.
- CROUCH Colin, 2013, *Post-démocratie*, Paris, Diaphanes, 133 p.
- HERBERT Michel, 2018, *La voix du peuple. : Une histoire des assemblées au Moyen-Âge*, Paris, PUF, 311 p.
- KEUTCHEU Joseph, 2014, « L'ingérence démocratique en Afrique comme institution, dispositif et scène », *Revue Études internationales*, volume XLV, N° 3, septembre, pp. 425 - 451.
- LEFORT Claude, 1984, *L'invention démocratique : Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 344 p.
- LINIGER-GOUMAZ Max, 1992, *La démocratie : Dictature camouflée, Démocratie truquée*, Paris, Éditions l'Harmattan, 364 p.
- MANIN Bernard, 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Champ Flammarion, 238 p.
- MBEMBE Achille, 2006, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, Presses de Sciences Po, 1 N° 21, pp. 29 - 60.
- MOUFFE Chantal, 2005, *L'illusion du consensus*, Paris, Éditions Albin Michel, 123 p.
- NOYON Rémi & VION-DURY Philippe, 2018, *Les idées nouvelles. Pour comprendre le XXIe siècle*, Paris, Allary Éditions, 317 p.
- PLATON, 1993, *La République*, Paris, Éditions Gallimard, 554 p.
- RAWLS John, 2008, *La justice comme équité : une reformulation de Théorie de la justice*, Paris, Éditions La Découverte, 295 p.
- RAWLS John, 2009, *Théorie de la justice*, Paris, Éditions Points, 668 p.
- ROUANET Sergio Paulo & ARAPU Daniel, 2007, « Les limites externes de la démocratie » *Presses Universitaires de France/ Diogène*, 2007, 4, N° 220, pp. 6 -14.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2012, *Du contrat social ou principes du droit politique*, Paris, Éditions Garnier Flammarion, 252 p.
- TOURAINÉ Alain, 1998, « Les conditions, les ennemis et les chances de la démocratie », in *La démocratie : principe et réalisation*, Genève, Publication élaborée par l'Union interparlementaire, pp. 89 - 96.
- VITIELLO Audric, 2009, « L'itinéraire de la démocratie radicale » in *Raison politique*, 2009/3, N° 35, pp. 207 - 220.
- ZIEGLER Jean, 2005, *L'empire de la honte*, Paris, Fayard, 269 p.